

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 139 Subvention (2.000 euros) à l'association Treize en vue (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Treize en vue (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Treize en vue, 170, rue Nationale (13e) au titre de ses activités 2018. 21045 ; 2018-03110.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 2.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO